

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article1243>



Accord de partenariat FNC - ONCFS

- Espace Presse / Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 22 décembre 2011

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

Le contrat de confiance entre des partenaires déterminés : FNC et ONCFS

Le 20 décembre 2011, c'est à la Maison de la Chasse et de la Nature, qu'a été signé l'accord de partenariat entre la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Cette cérémonie chaleureuse, marque une étape importante dans les relations entre les deux structures.



Les signataires de gauche à droite : Jean-Pierre POLY, Directeur Général ONCFS - Bernard BAUDIN, Président FNC - Henri SABAROT, Président du Conseil d'Administration ONCFS

Cet accord fixe le cadre opérationnel d'une collaboration renforcée, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun.

L'accord est bâti sur cinq principes de fonctionnement :

- . des échanges basés sur la transparence et l'indépendance
- . une amélioration de la coordination et de la gouvernance scientifique

- . un renforcement de la synergie en matière d'expertise
- . un développement de la gestion des dossiers par projet
- . un suivi de la mise en oeuvre et un règlement des dysfonctionnements de l'accord.

Renforcer la complémentarité

Face aux grands enjeux environnementaux, cette initiative conjointe témoigne d'une volonté commune de renforcer, depuis l'échelon national jusqu'aux échelons locaux de la région et du département, la complémentarité qui unit la FNC et l'ONCFS.

Un groupe de travail paritaire a eu en charge la préparation de ce document ; cette action s'est déroulée dans un climat de franchise propice à la construction d'un avenir partagé.

Tournant la page d'un passé aux accents parfois douloureux, les nouvelles méthodes de gouvernance et de travail mises en place vont permettre à l'ONCFS et à la FNC de donner la pleine mesure de leurs moyens. L'ensemble des forces vives des structures seront ainsi déployées au service des chasseurs et du développement durable, en termes de connaissance de la nature, de gestion de son patrimoine, de valorisation de ses richesses environnementales et humaines et de police.